

**OCLT : O1 - Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire**  
**ODD : O1.M3 – Lutter contre les espèces animales et végétales invasives et/ou susceptibles de porter atteinte aux enjeux écologiques et économiques du site**

Résultats attendus	Veille écologique 1 plaquette d'information Actions de sensibilisation
Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes
Localisation	Zones colonisées par des espèces exotiques
Surface concernée	Ensemble du site Natura 2000
Planification	Tout au long de la mission d'animation
Actions liées	FD3, FG3, FG4, FG8

### Justification de l'action

Les espèces invasives, qu'elles soient animales ou végétales, sont des espèces exotiques naturalisées, anciennement ou récemment en France, dont la propagation constitue une menace pour les milieux et les espèces locales. En effet, dans les milieux colonisés, ces espèces peuvent être très compétitives et supplanter certaines espèces locales, causant leur régression, voir leur disparition totale. En l'absence de prédateurs naturels et de conditions de sol ou de climat limitantes, l'avancée des espèces invasives est relativement rapide. Au niveau national et régional, des moyens de lutte sont actuellement mis en œuvre par différentes structures pour éradiquer certaines espèces (Baccharis, Ragondin, Ailante, Frelon asiatique, Jussie, Ecrevisse de Louisiane, etc...).

La lutte s'avère généralement efficace si elle est appliquée au tout début de la colonisation. En cas d'invasion très avancée, elle peut être inefficace et est toujours relativement coûteuse (main d'œuvre, moyens techniques, transport, destruction des déchets).

De ce fait, une veille écologique peut s'avérer judicieuse pour repérer l'implantation des espèces indésirables et permettre aux gestionnaires d'agir rapidement. De même, la surveillance des espèces déjà implantées permet d'évaluer leur impact sur les habitats, ainsi que de tenter de sauvegarder des espèces locales potentiellement en danger.

### Description de l'action

#### MODALITES TECHNIQUES DE MISE EN ŒUVRE

L'animateur aura la charge de mener une veille écologique à l'échelle du site Natura 2000, d'informer les usagers, ainsi que de les sensibiliser à cette problématique. Dans ce but il devra :

#### **1. Mettre en place un réseau de suivis en lien avec les partenaires locaux :**

Il s'agit de centraliser les données d'observations d'espèces exotiques sur le site, notamment celles reconnues invasives (date de 1<sup>ère</sup> observation, progression historique, localisation actuelle) et de les transmettre au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ainsi qu'aux organismes de surveillance et de lutte. Il s'agit également de recenser les moyens de lutte déjà mis en œuvre et d'évaluer leur degré d'efficacité (reproductible ou pas sur le site, pertinence en fonction du degré de colonisation des espèces).

## 2. Diffuser l'information

Un bref bilan d'information pourra être présenté lors des comités de pilotage annuels concernant la colonisation des espèces et les moyens de lutte possible. Des bilans et des rapports plus détaillés seront mis à disposition sur le site internet. Les supports précis seront déterminés lors de l'élaboration du plan de communication.

## 3. Sensibiliser les usagers

Il serait judicieux d'informer les usagers, afin de favoriser une appropriation du problème. Il s'agirait de présenter les principales espèces (comment les reconnaître facilement) et les dégâts qu'elles causent, ainsi que de proposer des bonnes pratiques pour tenter de les limiter ou éviter leur propagation. Il pourrait s'agir d'une plaquette d'information. Une visite de terrain avec un animateur sur un site à problèmes (envahissement visible) pourrait rendre l'action plus concrète. Les actions de sensibilisation précises seront également déterminées lors de l'élaboration du plan de communication.

### Outils

Mission d'animation du DOCOB

### Acteurs concernés

Ensemble des acteurs du site

### Plan de financement

#### Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Intitulé	Coût prévisionnel	Calendrier (5 ans)				
Sensibilisation des usagers	Coût compris dans actions FG3 et FG4	x	x	x	x	x
Collecte des données sur les espèces invasives	Coût compris dans l'action FG8	x	x	x	x	x

**Budget prévisionnel sur 5 ans :** Sensibilisation des usagers et collecte des données sur les espèces invasives : mission d'animation du DOCOB

**Financeurs potentiels :** Etat / Europe

### Partenaires et structures ressources

Structure animatrice, Services de l'Etat (DREAL, DDTM17), Chambres consulaires, Syndicats et structures professionnels (Syndicats de marais, UNIMA, Forum des marais atlantiques ...), Collectivités territoriales, Organismes scientifiques, Associations environnementales, FDGDON

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

#### Indicateurs de mise en œuvre :

- Nombre de brochures / plaquettes d'information diffusé(e)s
- Nombre de bulletins d'information diffusés sur le site internet
- Nombre de jours d'animation et dépenses d'intervention (visite de terrain)

#### Indicateurs de performance

- Proportion d'usagers informés de la présence d'espèces envahissantes sur le site
- Actualisation des données sur les espèces invasives